

Application de l'article 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative au plan transversale de lutte contre les violences faites aux femmes.

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest de volgende tekst:

Nous avons reçu, au mois de juin dernier, une invitation de Madame l'Échevine de l'Égalité des chances, Halina Benmrah, nous proposant de participer à un groupe de travail relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette invitation précise que ce groupe aura pour mission « d'élaborer un plan d'action communal transversal » conformément aux principes de la « Convention d'Istanbul ».

Nous ne pouvons évidemment que nous réjouir que cette lutte reste une priorité communale. Mais mon étonnement vient du fait qu'en 2026, nous semblons à nouveau vouloir élaborer un plan transversal, alors que ce travail a déjà été réalisé.

Dès 2019, sous notre impulsion écologiste, un travail important avait été engagé dans le cadre de la « Convention d'Istanbul », initialement porté par mon collègue Jérémie Drouart, avant que je ne reprenne moi-même la compétence de l'Égalité des chances.

Un groupe de travail avait alors été constitué avec des représentants des différents groupes politiques, majorité comme opposition, ainsi qu'avec les services communaux concernés, le CPAS et la Police, afin de construire un plan d'actions concrètes et mesurables.

Ce plan a ensuite donné lieu à de nombreuses actions : « Parcours Street Art », campagne « NoNeeNoN », sensibilisation contre le sexisme et le harcèlement de rue, outils pédagogiques, mais également travail avec les jeunes autour de l'écriture, de la musique et du slam.

Nous avons également engagé des actions de sensibilisation auprès des enseignants, notamment lors de journées pédagogiques, ainsi qu'auprès du personnel communal.

La transversalité existait donc déjà : égalité des chances, jeunesse, enseignement, prévention et différents services de l'administration étaient impliqués.

Ma question porte dès lors également sur ce qui s'est passé depuis le début de cette législature.

Madame l'Échevine exerce aujourd'hui cette compétence depuis près de deux ans. Quelles actions ont été poursuivies ? Les formations du personnel communal et des enseignants ont-elles continué ? Les outils pédagogiques et les actions avec les jeunes sont-ils toujours utilisés ?

Je souhaite aussi rappeler le rôle de la « Jeunesse ».

Madame Fatiha El Ikdimi, actuelle Échevine de la « Jeunesse », siège dans ce Collège et appartient au même groupe communal que Madame l'Échevine de l'Égalité des chances.

Or, son secteur avait été directement concerné par plusieurs actions, notamment le travail mené avec les jeunes autour de l'écriture, de la musique, du slam et de la prévention du harcèlement de rue. Il devrait donc exister, là aussi, une mémoire et une transmission du travail accompli.

Je m'interroge dès lors sur cette impression que, lors de chaque nouveau mandat, nous repartons de zéro. Un changement d'échevin ou de majorité ne devrait pas effacer le travail réalisé auparavant par les services, les partenaires et les élus.

Cette politique avait également une dimension structurelle.

Je pense notamment au Contrat de quartier durable Bizet. Lorsque j'étais échevine en charge des Contrats de quartier durables, j'avais personnellement initié le projet de logements destinés à accueillir des femmes et des enfants victimes de violences.

Ce projet illustre précisément notre volonté de mobiliser aussi la politique du logement dans cette lutte. Je souhaite donc savoir où en est aujourd'hui sa mise en œuvre.

Madame l'échevine, je peux parfaitement entendre qu'un plan élaboré il y a plusieurs années doit être actualisé ou renforcé. Mais alors, partons de l'existant : évaluons ce qui a fonctionné, ce qui a été poursuivi ou interrompu et construisons la suite, plutôt que de donner l'impression que rien n'a existé auparavant.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Madame l'échevine a-t-elle reçu, lorsqu'elle a pris ses fonctions, le plan d'action « Convention d'Istanbul » existant ainsi qu'un état des lieux de sa mise en œuvre ?

2. Quel bilan le Collège peut-il présenter des actions menées depuis le début de cette législature, notamment auprès du personnel communal, des enseignants, des jeunes et des écoles ? Les dispositifs existants sont-ils toujours poursuivis ?

3. Quel est aujourd'hui l'état d'avancement des logements destinés aux femmes et enfants victimes de violences dans le cadre du Contrat de quartier durable Bizet, projet que j'avais personnellement initié lorsque j'étais échevine en charge de cette compétence ?

4. Enfin, pourquoi proposer aujourd'hui d'« élaborer un plan d'action communal transversal » alors qu'un plan existe déjà ? Pourquoi ne pas partir de l'existant, l'évaluer, l'actualiser et le renforcer ?

En 2026, nous ne devrions pas redécouvrir ce qu'Anderlecht avait commencé à construire dès 2019.

Nous devrions aujourd'hui en mesurer les résultats, identifier les manques et passer à l'étape suivante.

Sur une problématique aussi grave que les violences faites aux femmes, notre énergie doit servir à aller plus loin, pas à recommencer le même travail à chaque mandat.

Madame l'Échevine H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen H. BENMRAH leest de volgende tekst:

Je suis désolée de vous redire que vous faites erreur. La constitution de ce groupe de travail n'a pas pour objectif de repartir de zéro. Il s'agit d'effectuer un bilan des actions transversales menées jusqu'à présent, comme parmi d'autres le du parcours « Street Art » dont les bornes ont rapidement été taguées lorsqu'elles n'ont pas été remplacées et d'en tirer les enseignements nécessaires. Sur cette base, il s'agira d'adapter et de renforcer les politiques communales de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette réflexion vise également à identifier de nouveaux objectifs ainsi que de nouvelles actions à mettre en œuvre.

Dans cette perspective, la motion adoptée par le Conseil communal le 5 mars dernier relative à la « *lutte contre les violences faites aux femmes et à la protection des femmes travaillant dans les administrations publiques et engagées en politique* » s'inscrit dans la volonté de compléter le plan d'action actuel par des mesures spécifiques destinées aux femmes engagées en politique entre autres choses. Cet enjeu particulier n'avait, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'un traitement spécifique.

Certes, des actions ont déjà été mises en œuvre dans le cadre du plan d'action transversal depuis 2019. Ainsi, vous m'interrogez sur l'état d'avancement des logements destinés à accueillir des femmes et des enfants victimes de violences dans le cadre du Contrat de quartier durable Bizet. Le dossier suit son cours, la demande de permis d'urbanisme a été introduite à la Région le 16 juillet dernier. Je vous invite à adresser une question écrite si vous souhaitez plus de détails.

Le service « Égalité des Chances » a poursuivi, et poursuit aujourd'hui encore, différents projets de sensibilisation dans le cadre de ses missions. En 2025, le service a mené plusieurs projets notables, il a notamment organisé, en collaboration avec la bibliothèque communale francophone, la représentation de la pièce de théâtre « *Créatures* » à destination des écoles primaires, abordant les thématiques de la diversité, de l'inclusion et du respect des différences. Le service a également coordonné la troisième édition de la « *Proud in Anderlecht* », les livres vivants, sensibilisation sur la diversité, l'inclusion et les discriminations, pour le personnel communal. La Commune s'est également fait le relais de la campagne régionale du « *Ruban Blanc* », tant en interne qu'auprès du grand public. Enfin, les membres du personnel communal qui le souhaitent ont la possibilité de suivre les formations consacrées à la gestion des situations de violences conjugales en tant qu'employeur, proposées par le réseau « CEASE », dont la Commune est membre.

Et pour 2026, le service et moi-même travaillons actuellement sur une programmation autour de la journée du 25 novembre de lutte contre les violences faites aux femmes qui s'articulera autour de différentes initiatives de sensibilisations dont vous me permettrez de pas encore dévoiler le contenu tant qu'il n'est pas totalement finalisé.

L'ambition du Collège est donc bien de construire à partir de l'existant, dans un esprit de continuité, d'amélioration et de collaboration entre l'ensemble des acteurs concernés.

Enfin votre question orale me permet d'inviter les groupes politiques qui ne l'ont pas encore fait de désigner leur représentant afin que ce groupe de travail puisse se mettre en place conformément à la motion votée par le Conseil communal.

N. KAMMACHI :

Je vous remercie pour cette rectification. Je note donc qu'il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif, mais bien de la continuité d'une mesure existante.